



# CLUB VTT PDLV

## Règlement Intérieur

### Article 1 – ADHÉSION

#### Règles d'adhésion

L'adhésion au CLUB VTT PDLV est ouverte à toute personne de plus de huit ans désirant pratiquer le VTT dans un cadre associatif basé sur le bénévolat.

#### Afin de rendre l'inscription valable, chaque adhérent doit

- Renseigner le bulletin d'adhésion,
- Fournir un certificat médical attestant qu'il n'y a aucune contre-indication à la pratique du VTT dans le cadre d'une pratique loisir /sportive.
- Payer l'adhésion à l'association Pointe de la Verdure  
*Montant 2023-2024 :    Adulte : 30 €  
                                  Chômeur , Étudiant ou Retraité : 15 €  
                                  8-12 ans : 13 €*
- Payer la cotisation mensuelle qui est calculée au prorata de vos participations.  
*Montant 2023-2024 : 10 € (correspond à 3 sorties)*

### Article 2 – Participation aux sorties

- Programmation  
Le planning des sorties est établi au début de chaque saison.  
Il mentionne le lieu de rendez-vous, et soit la durée prévisible du parcours soit le niveau ou la distance linéaire.
- Inscription
  - Une invitation vous est envoyée par Texto et/ou par mél le quatre à cinq jours avant la sortie. Elle précise l'heure et lieu de rendez-vous. Pour vous inscrire répondez positivement ou négativement à cette invitation au plus tard 2 jours avant la sortie.
  - Toute personne désistant la veille de la sortie après 12h00 sera redevable du montant de la sortie.
  - Après de cinq non réponses de votre part les messages ne vous seront plus envoyés avec une exclusion des listes de diffusion.
- Horaire et Ponctualité  
Sauf mention contraire l'heure de rendez-vous est fixée à 6h30 au point de départ. La randonnée part environ une demi-heure après. La ponctualité est de rigueur, les retardataires devront rejoindre le groupe en route ou ne participeront la sortie.

### Article 3 – Gestion des parcours

Les tracés de parcours dessinés par le club sont pour votre usage personnel et celui du club, ils ne doivent en aucun être mis à disposition de non adhérents. Des mesures seront prises en cas de non-respect de ce point  
Les adhérents doivent prendre part à un maximum de parcours en fonction de leur état de forme ou leurs disponibilités. Ceux et celles qui viennent très rarement seront exclu-e-s des listes de diffusion de messages.

### Article 4 – Règles de comportement avant / pendant les sorties

- Port du casque et nécessaire (kit) de réparation (crevaison, chaîne, patte de dérailleur...) obligatoires.
- Port de gants et de lunettes adaptées, emport de boisson et nourriture quantité suffisante
- S'assurer du bon état de son VTT pour chaque sortie. (Propreté, Freinage, état des pneus...). Éviter les réparations le jour même.
- Respect de l'environnement permettant la pratique du VTT (sport de plein air et de nature par excellence). Pas de déchets laissés sur place après la pause.
- Respect du Code de la route et pas de vitesse excessive en zone "réputée" piétonnière.
- Respect des règles de courtoisie lorsque l'on croise d'autres personnes pratiquant d'autres activités dans le même milieu (cavaliers, randonneurs, etc...).
- Pas de mise en danger de soi-même et/ou des autres participants du groupe par l'adoption d'attitude, de vitesse et de comportement excessifs et dangereux. Un rappel à l'ordre sera fait dans tous les cas.
- Signalisation immédiate de toute panne mécanique ou crevaison pour permettre au groupe de s'arrêter et éviter l'isolement de la personne victime de l'incident.
- En cas de panne ou d'accident il est demandé à chacun d'appliquer les règles de solidarité et d'apporter son aide, quelle que soit la nature de l'événement, dans la limite de ses compétences personnelles.
- Chacun devra adopter un comportement qui ne pourra en aucun cas porter atteinte à l'intégrité de l'association, sa morale, sa déontologie, et devra respecter l'autre sous toutes ses formes.

### Article 5 – Compétitions et manifestations.

Il est demandé aux adhérents, de participer (suivant leurs disponibilités) aux différentes manifestations organisées par l'association.

Fait à Gosier le 31 août 2023

*Mail : [association.pointedelaverdure@gmail.com](mailto:association.pointedelaverdure@gmail.com)  
Site : <https://www.association-pdlv.org>*